

BULLETIN D'ADHESION 2020 / 2021

SNUipp FSU Val d'Oise

ADHESION

2020 / 2021

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Mobile :

Email :

Etablissement :

Date et signature :

Cotisation PES

50 euros

Possibilité
10 mensualités

5 euros / mois
(à partir d'octobre)

Crédit d'impôt =
33,00 euros

Soit coût réel :
1,7 euros
par mois

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par l'organisation syndicale.
Je demande au Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC du Val d'Oise de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Val d'Oise.
La cotisation syndicale ouvrira droit à un crédit d'impôt égal à 66 % du montant de la cotisation sur l'impôt sur les revenus 2021.

Le montant de ma cotisation est : Je paye avec 1 ou 4 chèques à l'ordre de SNUipp Val d'Oise
..... Je choisis le prélèvement en fois (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB). Indiquer le nombre de prélèvements mensuels souhaités (10 max d'octobre à juillet). J'accepte que les prélèvements soient reconduits chaque année jusqu'à avis contraire de ma part.

TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER :		MANDAT PRELEVEMENT SEPA (Paiement récurrent)	Identifiant SNUipp FSU Val d'Oise SEPA (ICS)
Nom :		En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp FSU Val d'Oise à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp FSU Val d'Oise. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.	FR42ZZZ405975
Prénom :			ORGANISME CREANCIER : SNUipp FSU Val d'Oise Maison des syndicats 26 rue Francis Combe 95000 CERGY
Adresse :			
C P : Ville :			
RUM (Réservé au SNUipp) :			
Code établissement :	Guichet	Etablissement teneur du compte (à compléter SVP) :	
<input type="text"/>	<input type="text"/>		
Numéro de compte :	Clé :	Signé à : Le :	
<input type="text"/>	<input type="text"/>		
Code BIC :		Signature :	
<input type="text"/>			

Trop cher ! Non ! 66 % de la cotisation est déductible des impôts, et vous pouvez fractionner votre paiement en 10 mensualités.

Bulletin d'adhésion à retourner au SNUipp FSU Val d'Oise
Maison des syndicats 26 rue Francis Combe 95000 CERGY

ou adhérez en ligne en 3 clics sur <https://adherer.snuipp.fr/95>